



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 12 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue par  
téléconférence ce 12 avril 2021 à 19 h.

Sont présents par Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
téléconférence : Madame la conseillère Julie Guilbeault  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Madame la conseillère Josée Lampron

Est absent : Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district n° 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire monsieur Pierre Dolbec  
présent également par téléconférence

Sont aussi présents par Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
téléconférence : Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
général adjoint Martin Careau  
Madame la greffière adjointe et directrice des affaires  
juridiques Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Renouvellement de contrat : Contrat de services avec IT Cloud Solutions

4.2 Autorisation d'exécution du jugement à intervenir : Dossier Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier c. Développement Habitania inc. (200-17-032005)

4.3 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle

4.4 Dépôt du rapport de transferts budgétaires

4.5 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

5.1 Aucun

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (105 700 \$ et plus) pour : Réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la route de la Jacques-Cartier entre la route de Fossambault et la rue Maisonneuve

6.2 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 690 000 \$ pour l'augmentation de la capacité de production d'eau potable de l'usine Duchesnay et le remplacement du poste de pompage d'eau brute au Lac Saint-Joseph

6.3 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 690 000 \$ pour l'augmentation de la capacité de production d'eau potable de l'usine Duchesnay et le remplacement du poste de pompage d'eau brute au lac Saint-Joseph



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

- 7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Acquisition de carpettes et tapis pour différents bâtiments municipaux

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 8.1 Aucun

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Entériner l'entente de principe : Requête en accréditation
- 9.2 Autorisation de signature d'une entente : Patrouille nautique du lac Saint-Joseph entre les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph
- 9.3 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour l'achat de machinerie et d'équipement pour le Service incendie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 9.4 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour l'achat de machinerie et d'équipement pour le Service incendie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Octroi d'une aide financière : Camp Laura Lémerville
- 10.2 Adoption du tableau des engagements : Programmation des loisirs du printemps 2021
- 10.3 Autorisation de signature d'une entente et de versement d'une subvention : Société d'histoire catherinoise, projet de mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay

**11. TRANSPORT**

- 11.1 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour : Surveillance des travaux - Réfection de la route de la Jacques-Cartier (partie municipale)
- 11.2 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 590 000 \$ pour la relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et de reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau, la réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet, l'ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer, le remplacement du système d'éclairage à la place des festivités et le remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré
- 11.3 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 590 000 \$ pour la relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et de reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau, la réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet, l'ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer, le remplacement du système d'éclairage à la place des festivités et le remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré

**12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

La séance se tient par téléconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Les personnes présentes par téléconférence peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

**140-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**141-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2021**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**142-2021 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT : CONTRAT DE SERVICES AVEC IT CLOUD SOLUTIONS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-Jacques-Cartier utilise les services de IT Cloud Solutions afin de maintenir en tout temps une technologie toujours à jour au niveau de la sauvegarde des données, des antivirus et des logiciels et faciliter le contrôle de la validité des licences;

**ATTENDU** la proposition de renouvellement des services de IT Cloud Solutions (Sauvegarde des données, antivirus, licences Microsoft Exchange, licences Office 365 et Visio) pour la période du 26 mars 2021 au 25 mars 2022;

**ATTENDU** le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 7 avril 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le renouvellement des services de IT Cloud Solutions pour la période du 26 mars 2021 au 25 mars 2022.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser le paiement de la facture numéro 643025 au montant de 15 906,60 \$, plus taxes, à IT Cloud Solutions.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires d'informatique (objet 414) de chaque service, en proportion du nombre de licences de chacun.

**ADOPTÉE**

**143-2021 AUTORISATION D'EXÉCUTION DU JUGEMENT À INTERVENIR : DOSSIER VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER C. DÉVELOPPEMENT HABITANIA INC. (200-17-032005)**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a entrepris des procédures judiciaires à la Cour supérieure du district de Québec visant à obtenir la condamnation de Développement Habitalia inc. pour un montant total de 98 446,40 \$ (excluant les intérêts) pour des sommes dues en vertu de l'entente promoteur - phase I signée le 31 mai 2016, de l'entente promoteur – phase II signée le 13 avril 2017 ainsi qu'en raison de coûts relatifs aux travaux d'éclairage des rues du développement le



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

« District de l'Érable rouge » et des taxes foncières impayées pour le lot 5 956 623 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (matricule F 2485-10-2519);

**ATTENDU** que la défenderesse est en défaut de répondre à l'assignation et n'a toujours pas acquitté les sommes visées par le jugement à intervenir;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'ordonner l'exécution du jugement par tout mode d'exécution approprié afin de permettre à la Ville de recouvrer les sommes dues dès réception du jugement à intervenir;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 6 avril 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que le conseil autorise, pour l'exécution du jugement à intervenir, tout mode d'exécution prévu à la loi.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que le conseil mandate les huissiers du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette à entreprendre toutes procédures nécessaires et démarches nécessaires pour procéder à l'exécution du jugement à intervenir (dans le dossier 200-17-032005-217) par tout mode d'exécution jugé nécessaire et approprié.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que l'huissier du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette, qui sera en charge de procéder à cette exécution, soit autorisé, aux termes de la présente résolution, à accepter toute offre d'achat d'un bien meuble ou immeuble, le cas échéant, en conformité avec les exigences de la loi, dont notamment (mais non limitativement) celles prévues au Code de procédure civile.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que les procureurs de la Ville, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, soient mandatés afin de fournir, si requis, toute l'assistance juridique nécessaire à l'huissier pour procéder à l'exécution du jugement à intervenir dans le but de permettre à la Ville de récupérer les sommes dues.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense d'un maximum de 3 000 \$ au poste budgétaire 02-120-00-419 (Frais d'exécution de jugement), après un transfert budgétaire du même montant du poste budgétaire 02-120-00-412 (Frais de cour municipale).

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Tel que prescrit l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, nouvellement introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021, rapport préparé par la trésorière Julie Cloutier.

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 31 mars 2021, laquelle totalise la somme de 1 231 346,74 \$.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 7 avril 2021, laquelle comprend 263 commandes au montant de 575 605,47 \$.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

144-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (105 700 \$ ET PLUS) POUR : RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ENTRE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT ET LA RUE MAISONNEUVE**

**ATTENDU** que des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la route de la Jacques-Cartier, entre la route de Fossambault et la rue Maisonneuve, ont été décrétés par le règlement numéro 1517-2020, amendé par le règlement numéro 1539-2021;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1539-2021 n'a pas encore été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public a été tenu et que 14 soumissions ont été reçues;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Marc-Antoine Lebel, CPI, de la firme WSP;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 24 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU**, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1539-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'octroyer un contrat pour la réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la route de la Jacques-Cartier, entre la route de Fossambault et la rue Maisonneuve, à la compagnie « Gosselin Tremblay Excavation inc. ». Le contrat est composé de la présente résolution, du devis d'appel d'offres, des addendas numéros 01 à 04 et de la soumission déposée le 23 février 2021.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût est établi à 494 670,74 \$, incluant les taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1517-2020.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 690 000 \$ POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'USINE DUCHESNAY ET LE REMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE AU LAC SAINT-JOSEPH**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 690 000 \$ pour l'augmentation de la capacité de production d'eau potable de l'usine Duchesnay et le remplacement du poste de pompage d'eau brute au lac Saint-Joseph.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 690 000 \$ POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'USINE DUCHESNAY ET LE REMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE AU LAC SAINT-JOSEPH**

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 690 000 \$ pour l'augmentation de la capacité de production d'eau potable de l'usine Duchesnay et le remplacement du poste de pompage d'eau brute au lac Saint-Joseph.

**Projet de règlement numéro APR-231-2021**

**ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux pour augmenter la capacité de production d'eau potable de l'usine Duchesnay et remplacer le poste de pompage d'eau brute au lac Saint-Joseph, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 18 mars 2021 et dans un document préparé par la firme GBI Experts-Conseils inc. en date du 17 mars 2021.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 690 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux en génie civil, structure, architecture, mécanique de procédé, mécanique du bâtiment, électricité, automatisation et contrôles, le contrôle qualitatif des matériaux, la main d'œuvre municipale, les honoraires professionnels (ingénierie, architecture, arpentage, notariat, etc.), les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 690 000 \$, sur une période de vingt-cinq (25) ans.

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

**ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement notamment la contribution financière versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), tel que confirmé par la lettre datée du 21 juin 2019 et au Bilan de la programmation du 2020-11-09.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « C » et « D » pour en faire partie intégrante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 12 AVRIL 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**PARCS ET BÂTIMENTS**

145-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR :  
ACQUISITION DE CARPETTES ET TAPIS POUR DIFFÉRENTS BÂTIMENTS  
MUNICIPAUX**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de carpettes et tapis pour différents bâtiments municipaux;

**ATTENDU** la soumission déposée par la compagnie Produits Capital en date du 2 mars 2021;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 31 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat pour l'acquisition de carpettes et tapis à la compagnie Produits Capital.

Les détails du contrat apparaissent à la soumission datée du 2 mars 2021. Les quantités sont toutefois modifiées de la façon suivante :

- Carpette 3 x 5 13 unités;
- Carpette 3 x 4 2 unités;
- Carpette 3 x 10 30 unités;
- Rouleau de tapis 4 x 60 2 unités.

Le coût du contrat est établi à 4 435,20 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**146-2021 ENTÉRINER L'ENTENTE DE PRINCIPE : REQUÊTE EN ACCRÉDITATION**

**ATTENDU** la requête en accréditation présentée par l'Association des pompiers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** qu'à la suite des discussions, les parties s'entendent pour décrire l'unité d'accréditation comme suit :

« Tous les salariés, au sens du *Code du travail*, agissant à titre de pompier - premier répondant et de lieutenant à l'emploi de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'exclusion des postes d'Instructeur à temps plein, de Préventionniste - Premier répondant et gestion de risques à temps plein et de Capitaine. »

**ATTENDU** que cette entente de principe doit être entérinée par le conseil municipal;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 8 avril 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** que ce conseil entérine l'entente intervenue entre l'Association des pompiers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier décrivant l'unité d'accréditation comme suit :

« Tous les salariés, au sens du *Code du travail*, agissant à titre de pompier - premier répondant et de lieutenant à l'emploi de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'exclusion des postes d'Instructeur à temps plein, de Préventionniste - Premier répondant et gestion de risques à temps plein et de Capitaine. »

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Hugo Langlois, agent accréditeur.

**ADOPTÉE**

**147-2021 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE : PATROUILLE NAUTIQUE DU LAC SAINT-JOSEPH ENTRE LES VILLES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC ET LAC-SAINT-JOSEPH**

**ATTENDU** que les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph;

**ATTENDU** que le projet d'entente concernant la patrouille nautique du lac Saint-Joseph, entre les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, a été soumis aux élus pour étude et approbation;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 6 avril 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph entre les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'abroger la résolution 091-2021 traitant d'un projet pilote de patrouille nautique avec quatre autres villes sur les lacs Sept-Îles, Saint-Joseph et Sergent.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR L'ACHAT DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour l'achat de machinerie et d'équipement pour le Service incendie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, notamment pour acquérir et faire installer de la machinerie et de l'équipement pour le Service incendie, notamment des outils, des boyaux, des lances, des moniteurs et des vannes, des véhicules hors routes, des habits de sauvetage, du matériel d'évacuation, des équipements de recherche et sauvetage et des systèmes de communication.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR L'ACHAT DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour l'achat de machinerie et d'équipement pour le Service incendie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**Projet de règlement numéro APR-232-2021**

**ARTICLE 1. ACQUISITIONS DÉCRÉTÉES**

Le Conseil est autorisé à acquérir et faire installer de la machinerie et de l'équipement pour le Service incendie notamment des outils, des boyaux, des lances, des moniteurs et des vannes, des véhicules hors routes, des habits de sauvetage, du matériel d'évacuation, des équipements de recherche et sauvetage et des systèmes de communications, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 15 mars 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 125 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les acquisitions, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 125 000 \$, sur une période de sept (7) ans.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 12 AVRIL 2021.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

148-2021

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE : CAMP LAURA LÉMERVEIL**

**ATTENDU** que le Camp Laura Lémerville offre un camp de jour spécialisé pour les jeunes polyhandicapés de 4 à 25 ans;

**ATTENDU** la demande d'aide financière pour deux jeunes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier fréquentant le Camp Laura Lémerville;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 25 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'accorder une aide financière de 3 000 \$ au Camp Laura Lémerville.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-56-417 (Remboursement camp de jour - Autres).

**ADOPTÉE**

149-2021

**ADOPTION DU TABLEAU DES ENGAGEMENTS : PROGRAMMATION DES LOISIRS DU PRINTEMPS 2021**

**ATTENDU** que la situation actuelle de la pandémie à la COVID-19 est en constante évolution et que les derniers développements et la situation des variants ne permettent que la tenue d'une session de printemps virtuelle;

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire a donc élaboré une programmation spéciale d'activités pour la session du printemps 2021;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'établir des contrats pour l'engagement des animateurs pour ces activités;

**ATTENDU** qu'un tableau d'engagement complet, avec les coûts pour chacune des activités, a été préparé par le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire et accompagne ce rapport;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 29 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron

**ET RÉSOLU** d'autoriser madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois à procéder à l'engagement et à signer les contrats des animateurs pour la programmation des loisirs pour le printemps 2021 comme présenté dans le tableau d'engagement détaillant les activités.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense, qui varie selon le nombre d'inscriptions, aux postes budgétaires 02-701-28-447 (Contrats activités-ateliers) et 02-702-26-447 (Contrats ateliers culturels).

**ADOPTÉE**

150-2021

Résolution 150-2021  
est abrogée par la  
résolution 176-2021.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CATHERINOISE, PROJET DE MISE EN VALEUR DU CIMETIÈRE JUCHEREAU-DUCHESNAY**

**ATTENDU** que la Société d'histoire catherinoise est porteuse du projet de mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay, situé sur la rue Jolicoeur à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que le cimetière Juchereau-Duchesnay abrite les sépultures de personnages marquants qui ont une importance historique locale, régionale et nationale;

**ATTENDU** que ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Politique culturelle de la Ville en ce qui concerne la mise en valeur de nos spécificités culturelles et patrimoniales;

**ATTENDU** que la Politique culturelle de la Ville cible, comme moyens d'action privilégiés, de soutenir le travail de la Société d'histoire catherinoise pour la recherche, la sauvegarde, l'éducation, la sensibilisation, la diffusion ainsi que la promotion de l'histoire et du patrimoine et la mise en place de projets structurants de mise en valeur et de diffusion de l'histoire et du patrimoine;

**ATTENDU** que la Société d'histoire catherinoise est un organisme reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville et que cette politique stipule que la Ville peut octroyer une aide financière aux organismes reconnus;

**ATTENDU** que la Commission de la capitale nationale du Québec a confirmé sa participation financière au projet à hauteur de 67,5 % des dépenses estimées;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**ATTENDU** que la Ville souhaite soutenir la Société d'histoire catherinoise dans le projet de mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay;

**ATTENDU** que les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent, à l'unanimité, d'autoriser la signature d'un protocole d'entente et le versement d'une aide financière correspondant à 32,5 % des dépenses estimées;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 31 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Société d'histoire catherinoise, définissant les rôles et obligations des deux parties pour le projet de mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une subvention à la Société d'histoire catherinoise, d'un montant de 35 750 \$, pour la réalisation du projet de mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Madame la conseillère Julie Guilbeault a voté contre l'adoption de cette résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**TRANSPORT**

151-2021

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR : SURVEILLANCE DES TRAVAUX - RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER (PARTIE MUNICIPALE)**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de mandater une firme de génie-conseil pour effectuer la surveillance des travaux du projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier (partie municipale);

**ATTENDU** que la durée des travaux est évaluée à environ cinq semaines;

**ATTENDU** la proposition de service professionnel transmise par monsieur Robert Marquis, ingénieur, de la firme WSP, en date du 7 janvier 2020;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (105 700 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** le rapport du comité de gestion contractuelle;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 24 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme WSP pour effectuer la surveillance des travaux du projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier (partie municipale).

Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service.

Le coût du contrat est établi à 27 550 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1517-2020.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 590 000 \$ POUR LA RELOCALISATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE RECONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR UNE SECTION DE LA RUE ROULEAU, LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU VIEUX GARAGE MUNICIPAL AU 24, RUE LOUIS-JOLLIET, L'AJOUT D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE SOCCER, LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À LA PLACE DES FESTIVITÉS ET LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU 32, RUE DU GRAND-PRÉ**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 590 000 \$ pour la relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et de reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau, la réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet, l'ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer, le remplacement du système d'éclairage à la place des festivités et le remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 590 000 \$ POUR LA RELOCALISATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE RECONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR UNE SECTION DE LA RUE ROULEAU, LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU VIEUX GARAGE MUNICIPAL AU 24, RUE LOUIS-JOLLIET, L'AJOUT D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE SOCCER, LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À LA PLACE DES FESTIVITÉS ET LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU 32, RUE DU GRAND-PRÉ**

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 590 000 \$ pour la relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et de reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau, la réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet, l'ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer, le remplacement du système d'éclairage à la place des festivités et le remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré.

**Projet de règlement numéro APR-233-2021**

**ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et de reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau, de réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet, d'ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer, de remplacement du système d'éclairage à la place des festivités et de remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 6 avril 2021 (Bilan des coûts) et dans des documents préparés par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 30 mars 2021 (Estimations détaillées).

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 590 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux mentionnés ci-dessus, la main-d'œuvre, les plans et devis, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 590 000 \$, sur une période de quinze (15) ans.

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 12 AVRIL 2021.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ou déposées dans la boîte à courrier est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'a été transmise au Conseil.

**152-2021 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 12 avril 2021.

L'assemblée est levée à 19 h 24.

**ADOPTÉE**

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2021**

---

